



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 9674

## Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 31 octobre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». Dans le cadre de la formation professionnelle courte, l'étude préconise de ménager périodiquement des stages en entreprise pour les enseignants des spécialités pratiques ou techniques qui sont titulaires. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Conscient de l'importance de la sensibilisation de tous les personnels enseignants au monde de l'entreprise, le ministre de l'éducation nationale a d'ores et déjà entrepris ce rapprochement, au niveau de la formation continue des professeurs. Des dispositifs ont ainsi été mis en place concernant certaines spécialités. Les professeurs d'économie et gestion et de sciences et techniques industrielles des lycées technologiques et professionnels peuvent tout d'abord participer aux stages en entreprise organisés par le centre d'études et de ressources pour les professeurs techniques (CERPET). 1500 enseignants par an sont formés dans ce cadre avec 150 entreprises partenaires. De manière plus spécifique, dans le cadre de la généralisation de l'option de découverte professionnelle en classe de troisième, le CERPET a développé dans plusieurs académies des stages de formation en entreprise à l'attention des professeurs de collèges responsables de cette option. Toutes les conventions de coopération conclues entre le ministère et les branches professionnelles encouragent les entreprises à développer l'accueil des personnels enseignants avec le souci d'adapter au mieux les périodes de stage au projet professionnel de l'intéressé. L'offre des entreprises peut s'inscrire dans le cadre des stages collectifs nationaux organisés par le CERPET ; elle peut aussi prendre d'autres formes dans la formation continue des enseignants (en particulier stages spécifiques à caractère technique, stages durant les mois d'été, accueil en entreprise pour des durées plus longues en les intégrant dans le système de production des entreprises) dans le cadre des plans de formation nationaux et académiques. Par ailleurs, les délégations académiques à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN), placées sous l'autorité des recteurs et chargées d'accompagner le développement des compétences professionnelles des personnels, jouent un rôle essentiel : ces services recueillent et analysent les besoins de formation, répondent aux demandes individuelles et à celles des établissements, et assurent le suivi et l'évaluation du plan académique de formation. Enfin, un protocole d'accord signé le 23 mai 2008 sur la réforme de la voie professionnelle évoque notamment dans son relevé de conclusion le développement de dispositifs incitatifs en formation continue permettant aux enseignants d'effectuer une période de formation en milieu professionnel afin d'actualiser leurs connaissances au regard de l'évolution des métiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription** : Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9674

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 novembre 2007, page 6802

**Réponse publiée le** : 26 août 2008, page 7361